



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/2007/1
28 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Soixante-neuvième session
Genève, 6-8 février 2007
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

RÉSULTATS DES RÉUNIONS DU BUREAU DU COMITÉ

Note du secrétariat

1. Le Bureau du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est réuni le 10 février, les 6 et 7 juin, et les 30 novembre et 1^{er} décembre 2006.
2. Les décisions prises lors des deux premières réunions sont reproduites aux annexes 1 et 2 respectivement, pour examen par le Comité. Les décisions prises lors de la troisième réunion seront diffusées dans le document ECE/TRANS/2007/Add.1. Le Comité souhaitera peut-être, à l'occasion de l'examen des points de l'ordre du jour correspondants, se pencher de plus près sur les questions soulevées.
3. À sa soixantième session, tenue à Genève en février 1998, le Comité a décidé, notamment, qu'il élirait son bureau pour une période de deux ans et que celui-ci ne comporterait pas plus de 10 membres, y compris le président et le vice-président, qui seraient élus à titre personnel. Il a également décidé que les autres membres du Bureau seraient aussi élus à titre personnel et que les membres empêchés désigneraient un remplaçant.
4. À sa soixante-huitième session, tenue à Genève en février 2006, le Comité a pris note des incidences notables de la réforme de la CEE sur son fonctionnement futur et, à cet égard, a adopté la proposition de son bureau de nommer un deuxième vice-président. Suite à cette décision, le Comité a élu M. E. Mokeev (Fédération de Russie) Président, ainsi que M. J.-C. Schneuwly (Suisse) et M. X. Guérin (France) Vice-Présidents pour ses sessions de 2007 et 2008. Le Comité a également élu M. P. Päßgen (Allemagne), M^{me} K. Kosmidou (Grèce), M. J. A. Franco (Portugal), M^{me} U. Armangil (Turquie) et M. G. Rak (Ukraine) membres de son bureau pour un mandat de deux ans. La Commission européenne sera en permanence invitée à participer aux réunions du Bureau en qualité d'observateur.

Annexe 1

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU
À SA RÉUNION DU 10 FÉVRIER 2006

I. PARTICIPATION

5. La réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs a été présidée par M. Evgeny Mokeev (Fédération de Russie) et les membres suivants y ont participé: M. Peter Päßgen (Allemagne), M. José Alberto Franco (Portugal), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M^{me} Ümit Armangil (Turquie) et M. Sergii Yampolskyi (Ukraine). Les représentants de la France, de la Grèce et de la Commission européenne n'ont pu y prendre part.

II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTE-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

6. Après avoir débattu des résultats de la soixante-huitième session du Comité, le Bureau:

- S'est penché sur la question de sa participation aux travaux des organes subsidiaires du Comité et de ses relations avec leurs présidents respectifs;
- A étudié la possibilité de répartir l'examen des travaux des organes subsidiaires du Comité entre les membres du Bureau, afin d'appuyer et de suivre comme il convenait ces activités, et a décidé de revenir sur la question à sa réunion de juin;
- A décidé, pour le moment, de continuer de tenir deux grandes réunions par an, en juin et en novembre, la première étant consacrée aux questions de politique, d'organisation et d'administration, aux ressources et à d'autres aspects de la gestion, et la seconde aux travaux préparatoires de fond de la session annuelle du Comité des transports intérieurs;
- A jugé, après avoir constaté une baisse du nombre et du niveau des participants aux sessions du Comité des transports intérieurs, que les sessions devraient être plus intéressantes et utiles et a décidé de revenir sur la question de leur durée, de leur organisation et de leur ordre du jour à sa réunion de novembre 2006;
- A demandé au secrétariat de rationaliser encore la rédaction du rapport du Comité, en évitant les répétitions et les généralités et en veillant à ce que le rapport ne présente que les décisions et les points forts des débats;
- A pris note de l'intention du secrétariat de lancer, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), un projet pilote pour l'application de la Convention internationale de 1982 sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières;
- A prévu de décider avant fin mars 2006 si sa réunion de juin durerait un jour ou deux;

- Ayant été chargé par le Comité de préparer un examen de la structure intergouvernementale, a invité le secrétariat à adresser aux présidents des groupes de travail une lettre les priant de communiquer leurs vues sur les moyens d'accroître l'efficacité de ces organes et de mieux orienter leurs activités, compte dûment tenu des ressources allouées, et sur l'éventuelle nécessité de réorganiser ou d'élargir la structure institutionnelle;
- A prié M. Päßgen d'établir une synthèse des vues exprimées et d'en informer le Bureau à sa session de juin; ces vues, ainsi que les directives pour l'examen d'ensemble des structures intergouvernementales de la CEE que le Comité exécutif de la CEE doit fournir, seront utilisées par le Bureau pour l'examen de fond de la structure intergouvernementale du Comité des transports intérieurs;
- A décidé de demander également aux présidents, dans cette lettre, de faire part de leurs vues sur les différentes possibilités d'aborder la sécurité dans chaque groupe de travail et, dans la limite de leurs compétences, sur les moyens de promouvoir encore cette question;
- A décidé d'envoyer la lettre susmentionnée aux présidents après la session suivante de la Commission, et de les prier d'y répondre avant le 1^{er} avril 2006;
- A prié le Président et les Vice-Présidents du Comité d'assister à la session suivante de la Commission et de le tenir informé de la façon dont le Comité des transports intérieurs comptait mettre en œuvre la réforme de la CEE, de la coopération avec les organisations internationales partenaires, ainsi que des résultats obtenus et des difficultés rencontrées par le Comité des transports intérieurs.

III. DATE DE LA RÉUNION SUIVANTE

7. Le Bureau:

- A décidé de tenir sa réunion suivante le lundi 6 juin 2006.

Annexe 2

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU
À SA RÉUNION DES 6 ET 7 JUIN 2006

I. PARTICIPATION

8. La réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs a été présidée par M. Evgeny Mokeev (Fédération de Russie) et les membres suivants y ont participé: M. Xavier Guérin (France), M. Peter Päßgen (Allemagne), M. José Alberto Franco (Portugal), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse) et M^{me} Ümit Armangil (Turquie). Les représentants de la Grèce, de l'Ukraine et de la Commission européenne n'ont pu y prendre part.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (TRANS/BUR.2006/6).

III. QUESTIONS DÉCOULANT DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

A. Mise en œuvre de la réforme de la CEE

10. Le Bureau:

- A remercié M. Schneuwly de l'exposé qu'il avait fait, lors de la session annuelle de la Commission, sur la façon dont le Comité des transports intérieurs traiterai les priorités arrêtées pour le secteur des transports dans la réforme de la CEE;
- A pris note du nouveau cadre stratégique de la CEE pour 2008-2009, qui tient compte des observations faites par l'ancien Groupe d'experts du programme de travail, auxquelles la Commission a souscrit, ainsi que de la demande adressée au Secrétaire exécutif par la Commission de prendre en compte ces observations lors de l'établissement de la version définitive du document à soumettre au Siège de l'ONU;
- A pris note du redéploiement de deux postes d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux à la Division des transports, comme prescrit dans la réforme de la CEE, ainsi que des tâches confiées au personnel redéployé;
- A demandé au secrétariat d'inscrire régulièrement à l'ordre du jour des futures réunions du Bureau un point consacré aux questions importantes de personnel et d'effectifs qui se posent à la Division des transports, documents à l'appui.

B. Réexamen biennal par les organes subsidiaires principaux

11. Le Bureau:

- A invité le secrétariat à préciser les liens entre l'évaluation biennale prévue au paragraphe 28 du Rapport annuel de la Commission (E/2004/37-E/ECE/1416) et

l'examen qui doit être effectué en application du paragraphe 26 du Plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1), adopté ultérieurement;

- A pris note du résumé établi par M. Päßgen à partir des réponses reçues des présidents des groupes de travail auxquels on avait demandé leurs vues sur les moyens d'accroître l'efficacité et l'utilité des activités, compte dûment tenu des ressources allouées;
- A prié le secrétariat de demander aux présidents n'ayant pas encore répondu à la première lettre de le faire de toute urgence, et de transmettre les réponses au Président du Bureau pour inclusion dans le résumé et pour examen à la session suivante du Bureau, en novembre;
- A engagé, sur la base de la note de M. Päßgen, un débat préliminaire aux fins de l'examen de la structure intergouvernementale par le Comité, dont les premières conclusions sont exposées ci-après;
- A jugé qu'il ne fallait pas modifier les méthodes et le programme de travail du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (WP.29) et de ses six groupes de travail spécialisés, du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15), du Groupe de travail de la sécurité routière (WP.1), du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant le transport (WP.30) et du PEP;
- A jugé que le Groupe de travail du transport modal et de la logistique (WP.24) devrait coopérer plus étroitement avec les groupes modaux du Comité des transports intérieurs, selon que de besoin;
- A décidé de reporter à sa session suivante (novembre 2006) le débat sur le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5), dans l'attente de la réponse de ses présidents qu'il a invités à y participer;
- A également reporté son débat sur le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) après lecture de la réponse de son président;
- A reporté de nouveau son débat sur le Groupe de travail des transports routiers (SC.1), le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2), le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3), le Groupe de travail sur l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) et le Groupe de travail sur le transport des denrées périssables (WP.11), dans l'attente des réponses de leurs présidents respectifs;
- A suggéré que le SC.3/WP.3 rende compte directement au Comité, comme le SC.1 et le SC.2;
- A estimé que, dans la mesure du possible, les abréviations SC.1, SC.2 et SC.3 devraient être remplacées par des abréviations WP afin de mettre tous les groupes de travail sur un pied d'égalité;

- A estimé également que le «Projet de directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la CEE» (ECE/EX/2006/L.2) n'allait pas dans le sens de l'évaluation harmonisée prévue au paragraphe 26 du Plan de travail pour la réforme de la CEE.

IV. TRANSPORT ET SÛRETÉ

12. Le Bureau:

- A demandé au secrétariat d'établir pour sa session suivante une synthèse de toutes les réponses des présidents concernant cette question;
- Ayant pris note qu'une réunion de suivi de la Conférence de Tokyo sur la sécurité dans les transports se tiendrait à Paris le 16 juin, a prié le secrétariat d'y assister si possible.

V. EXAMEN DES TRAVAUX DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ

13. Les membres du Bureau ont décidé, pour le moment, de ne pas persévérer dans leur intention de se partager la tâche.

VI. CONTRIBUTION DE LA CEE AU QUATORZIÈME FORUM ÉCONOMIQUE DE L'OSCE

14. Le Bureau:

- A pris note des renseignements communiqués par le Directeur de la Division des transports au sujet de la participation et de la contribution de celle-ci à la quatorzième session du Forum économique de l'OSCE;
- A appuyé les propositions du secrétariat tendant à obtenir le soutien financier de l'OSCE et a exprimé le souhait que ce financement se concrétiserait, sachant qu'il déterminerait l'ampleur de la contribution de la CEE;
- A pris note des progrès de l'étude concernant l'application de la Convention internationale de 1982 sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, entreprise par le secrétariat, et a prié celui-ci d'en communiquer les résultats au Bureau et au Comité.

VII. ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION

A. État d'avancement du projet inscrit au Compte des Nations Unies pour le développement concernant le développement des liaisons de transport Europe-Asie et proposition relative à la deuxième phase

15. Le Bureau:

- A pris note de la proposition visant à engager une deuxième phase du projet conjoint CEE/CESAP sur le développement des liaisons entre l'Europe et l'Asie, dont il

appuyait la poursuite dans le cadre du Compte des Nations Unies pour le développement;

- A recommandé de sensibiliser les donateurs potentiels à cette proposition.

B. Facilitation de l'exécution du plan directeur du TEM et du TER

16. Le Bureau a pris note de la proposition du secrétariat de mener un projet visant à faciliter l'exécution du plan directeur de l'Autoroute transeuropéenne (TEM) et du Chemin de fer transeuropéen (TER). Il a appuyé le projet, qui faciliterait la participation d'un expert de chacun des neuf pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est et du Caucase à huit réunions sur la TEM et le TER au cours de la période 2007-2008, sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles pour en assurer le financement.

VIII. AUDITS DE L'ACCORD ENTRE LA CEE ET L'IRU

17. Le Bureau a noté que deux audits de l'Accord entre la CEE et l'Union internationale des transports routiers (IRU) sur le financement de la TIRExB et du secrétariat TIR étaient en cours, menés l'un par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU et l'autre par le Comité des Commissaires aux comptes de l'ONU, suite aux audits de 2005; il a également noté que les rapports étaient encore attendus et que le Comité exécutif de la CEE serait tenu informé de la question à sa session du 23 juin.

IX. SÉCURITÉ ROUTIÈRE MONDIALE

18. Le Bureau a pris note des résultats de la quatrième réunion du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, tenue en mai à Bangkok, et des travaux préparatoires de la première Semaine mondiale de la sécurité routière de 2007, qui doit se tenir en avril 2007; dans ce contexte, il a appuyé les préparatifs de la Semaine mondiale de la sécurité routière et, en particulier, le projet d'adresser une lettre conjointe de la CEE et de l'OMS aux Missions permanentes de tous les États Membres de l'ONU, les invitant à désigner des coordonnateurs et à prendre activement part à la Semaine.

X. ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRAVAIL DES ÉQUIPAGES DES VÉHICULES EFFECTUANT DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX PAR ROUTE

19. Le Bureau:

- A pris note des renseignements relatifs au Séminaire sur l'introduction du tachygraphe numérique, tenu à Moscou en mars 2006, et aux conclusions de la Réunion spéciale sur la révision de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route, en mai 2006;
- S'est déclaré préoccupé des conséquences que pourraient avoir des modifications des dispositions de l'Union européenne concernant les temps de conduite et de repos des conducteurs professionnels et leur introduction dans l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route

(AETR), et a demandé au secrétariat de tenir le Bureau informé de l'évolution de la situation.

XI. FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE INTERNATIONAL

20. Le Bureau:

- A pris note des renseignements communiqués sur les progrès accomplis dans l'élaboration de la nouvelle annexe 9 de la Convention internationale de 1982 sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, et d'un projet de nouvelle convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières dans le transport ferroviaire international de voyageurs;
- A prié instamment le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) et le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) d'achever l'examen des deux projets à leur prochaine session de 2006.

XII. SESSION MINISTÉRIELLE DE LA CEMT

21. Le Bureau a pris note des renseignements communiqués par le Directeur de la Division des transports sur les résultats de la quatre-vingt dixième réunion du Conseil des ministres de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT), en particulier de la transformation de la CEMT en un Forum du transport international. Le Bureau a également conseillé au Directeur d'étudier les répercussions de ces changements sur les activités dans le domaine des transports de la CEE. Celles-ci seraient examinées à la réunion suivante du Bureau.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

22. Le Bureau a déploré le retard pris dans la sélection du candidat au poste de chef de la Section du développement des transports et des infrastructures de transport, et a demandé au secrétariat de redoubler d'efforts pour mener rapidement la procédure à son terme.

XIV. DATE DE LA RÉUNION SUIVANTE

23. Le Bureau a décidé de tenir sa réunion suivante les jeudi 30 novembre et vendredi 1^{er} décembre 2006.
